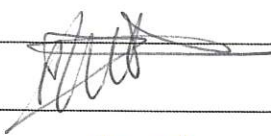


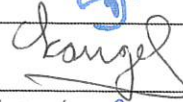
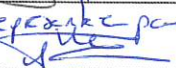




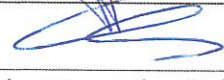
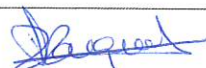



Conseil CLESCO du 1^{er} octobre 2024

Représentants des Etablissements et Unités de Recherche		
Direction	Florence Sordes	
Co-direction UT3	Florence Rémy El Boustany	
Représentante CR UT2J	Hélène Charlery	
Représentant CR de l'UT3	Pierre Payoux	Excusé, procuration Florence Rémy
CLLE, UMR 5263	Valérie Tartas	Excusée, procuration Sandrine Croity-Belz
EFTS, UMR MA 122	Cécile Gardiès	
LNPL, EA 4156	Cyrille Granget	
CERPPS, EA 7411	Magali Batty	Excusée Représentée par S. Rouquet 
LPS-DT, EA 1697	Sandrine Croity-Belz	
LCPI, EA 4591	Sonia Harrati	
CERCO, UMR 5549	Isabelle Berry	
ToNIC, UMR 1214	Isabelle Loubinoux	
SCOTE, EA 7420	Julien Cegarra	
Personnel administratif	Valérie Lafitte-Carbonne	Excusée, procuration Delphine Rouquet
Personnel administratif	Delphine Rouquet	

Représentants des Doctorants		
Titulaires		
Elorri CORBIN		
Killyam FORGE		
Mireille COPIN		procuration Elorri Corbin
Lockman AALIOUI		
Carla GANINO		

Représentants Extérieurs		
Personnalités scientifiques		
Personnalités monde socio-économique et culturel		
Cellule valorisation de la recherche UT2J		
Responsable Sciences Humaines et Sociales au CNES	Céline Calleya	

Membres invités		
Gestion des formations	Myriam Guiraud	

Conseil CLESCO

1^{er} octobre 2024 14h salle D30

15 présent.e.s – 6 excusé.e.s – 4 procurations – 1 absent.e

Présent.e.s : Florence Sordes, Florence Rémy El Boutany (procuration de Pierre Payoux), Cécile Gardiès, Cyrille Granget, Sandrine Croity Belz (procuration de Valérie Tartas), Sonia Harrati, Isabelle Berry, Isabelle Loubinoux, Julien Cegarra, Delphine Rouquet (procuration de Valérie Lafitte-Carbonne), Elorri Corbin (procuration de Mireille Copin), Killyam forge, Lockmann Aalioui, Céline Calleya.

Excusé.e.s : Magali Batty absente représentée par Jeanne Kruck, Valérie Tartas, Hélène Charlery, Pierre Payoux, Valérie Lafitte-Carbonne, Mireille Copin.

- **Point sur les inscriptions, CSI, abandons, etc.**

A ce jour :

133 Inscrit.e.s

88 dossiers d'inscription en cours

12 abandons

50 soutenances 2023/2024 (44 UT2 et 6 UT3)

14 soutenances prévues du 01/10/24 au 31/12/24

4 CSI manquants (3 UT2 et 1 UT3)

Attention pour les CSI, date limite avant l'été.

Concernant les non réinscriptions venant de la direction de thèse, la direction de l'école doctorale doit envoyer un courrier en recommandé pour éviter les recours.

- **Préparation de la journée de rentrée : interventions laboratoires, témoignages**

Le matin :

- Présentation de l'ED
- Mini conférence axée sur la réglementation de la recherche. Plusieurs intervenant.e.s pour le CPP, CER, RGPD, PGD
- Plateforme CCU

Après-midi :

- Présentation des labos sans ppt, environ 3 min
- Présentation des représentant.e.s élu.e.s
- Présentation des élu.e.s CR : renouvellement du mandat
- Association CEPEL
- Témoignages - remontée des labos pour les témoignages (3 CLLE, 1 TONIC, 2 LCPI)

Soirée : cérémonie des docteur.e.s avec le groupe Leo Solo

Demande de LNPL : ajouter sur le site de l'ED les conférences des labos

Scote : liste de diffusion à créer ?

Représentants des doctorant.e.s : mutualiser les infos des labos sur le site ?

La gestionnaire de l'ED va voir ce qu'il est possible de faire.

- Point sur "Thèse qui peut" et "comment j'ai survécu à ma thèse"

Interlocutrice Chloée Fabre.

Le doctorant.e présente l'état d'avancement de sa thèse en 10 min : échanges et débats intéressants.

- CDU et autorisation de donner des cours en 1^o année

Discussion autour de ce point.

Donner des cours n'est pas obligatoire, mais conseillé pour le dossier de qualification et surtout si l'étudiant.e se dirige vers une carrière d'enseignant-chercheur.

L'étudiant.e en CDU doit faire signer un avenant à sa direction de thèse, d'unité de recherche, d'UFR ou de département et enfin à l'école doctorale. Il peut faire jusqu'à 64h par an d'enseignement. L'école doctorale CLESCO autorisait jusqu'à présent la possibilité d'avoir des enseignements uniquement à partir de la seconde année ; alors que les étudiant.e.s sans contrat peuvent enseigner à partir de la première année.

Les discussions aboutissent à un vote sur la possibilité de laisser l'étudiant.e enseigner à partir de la première année, rappelant qu'il n'est pas obligatoire de donner des cours.

Vote : 0 NPPPV - 1 abstention – 0 contre – 17 pour

L'école doctorale fera un texte afin de rappeler les conditions d'enseignements.

Nous discuterons lors d'un conseil sur les formations sur la proposition d'une élue des doctorant.e.s de la possibilité de former les étudiant.e.s à la pédagogie.

- Reprise après abandon de thèse

Aujourd'hui, à l'UT2J, après un abandon, l'étudiant.e, s'il veut reprendre sa thèse, ne peut le faire que s'il change de sujet de thèse et de direction de thèse (l'abandon pouvant correspondre à éviter de s'inscrire pour gagner du temps dans la réalisation de la thèse).

Cependant, les situations des étudiant.e.s peuvent amener parfois des abandons et une volonté pour ceux.celles-ci de revenir une fois les situations réglées.

Quand nous aurons des demandes, nous étudierons au cas par cas les situations.

- HCERES

L'UT va se charger d'une partie de l'HCERES de l'ED.

On attend les retours de l'UT pour avoir un planning et les recommandations.

Date limite des dépôts des dossiers première quinzaine de juin 2025.

- Point de fonctionnement ED Clesco UT2/UT3

La commission de CLESCO à l'UT3 se réunit une fois par mois pour valider les demandes de soutenance.

La condition pour s'inscrire à l'école doctorale est de 14 au mémoire/stage, voté en conseil. Si cette condition n'est pas respectée, l'étudiant.e doit faire une demande de dérogation. Ces règles sont les mêmes pour tous les étudiant.e.s de l'école doctorale CLESCO, que ceux.celles-ci soient de l'UT2 ou de l'UT3.

- Dates pour entretiens 2° année, réunions encadrants et master

Dates pour les entretiens des 2èmes années :

11/03/2025 après midi ; 12/03 journée entière ; 13/03 journée entière ; 14/03 matin
Sollicitation des UR.

Réunion pour les encadrants prévue le 03/04/2025 en visio.

Réunion pour les masters prévue le 05/12/24 en visio (envoyer un mail aux labos et responsables de master / intégrer les master UT3).

Réunion destinée à tous les étudiant.e.s en première année et master : obtenir une CIFRE, quelles conditions ? : 11 décembre 2024, 14h-16h.

- CDU :

Demande de l'équipe SCOTE (obtention d'un CDU) : Scote est co accréditée à l'ED mais pas l'UT2J. L'établissement ne donne pas de CDU à l'extérieur de l'établissement. Contact entre les VP recherche UT2J et l'INUC, Champollion.

Discussion sur la répartition avec les tableaux proposés.

Voir avec les autres ED de l'établissement et hors Toulouse.

A retravailler au prochain conseil.

Regarder l'arrêté sur le CDU concernant les conditions de candidature.

- Dates auditions CDU :

Auditions des CDU : 4 juillet 2025 ;

Retour des dossiers : 30 juin, 23h.

- Informations du moment

Doodle pour un nouveau conseil en décembre.

La séance est levée à 16h.